

PRESIDENCE DU COMITE PREPARATOIRE  
AU III<sup>e</sup> CONGRES EXTRAORDINAIRE DU  
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

\*\*\*\*\*

CABINET MILITAIRE

\*\*\*\*\*

CHANCELLERIE

\*\*\*\*\*

DECRET N°79/109 du 4/3/79

Portant nomination à titre exception-  
nel et posthume dans l'Ordre du  
Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE PREPARATOIRE  
AU III<sup>e</sup> CONGRES EXTRAORDINAIRE DU  
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU l'Acte N° 005/PCT/CC du 7/2/79

Portant fonctionnement et Organisation des Pouvoirs Publics.

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du  
Mérite Congolais.

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de  
Chancellerie.

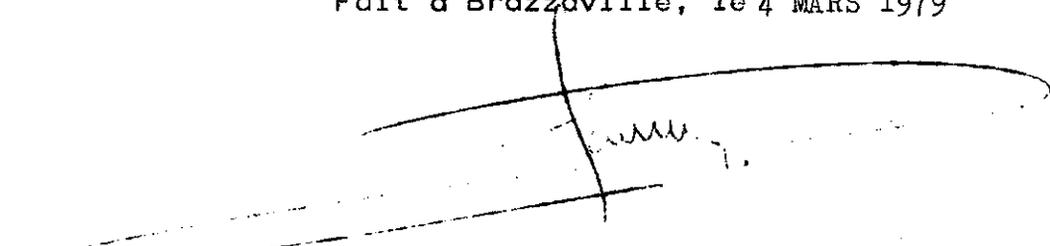
DECRETE :

**ARTICLE 1ER** : Est nommée à titre exceptionnel et posthume dans l'Ordre  
du Mérite Congolais ;  
Soeur PHILIP Maurice Chef du Centre Médical de Louzolo - Brazzaville  
AU GRADE DE COMMANDEUR

**ARTICLE 2** : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret  
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le Règlement des droits  
de Chancellerie.

**ARTICLE 3** : Le Présent décret sera publié au journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera, /,-

Fait à Brazzaville, le 4 MARS 1979

  
Colonel Denis SASSOU-NGUESSO, -